

Spécial DDI

Réunion d'échange du 9 mai 2012 La feuille de route de la Direction Interministérielle des systèmes d'Information et de Communication (DISIC)

La délégation CFDT était représentée par Laure FRERET et Serge WEILAND

Cette réunion d'échanges comprenait les représentants des organisations syndicales présentes au Comité Technique des DDI et ceux de l'ensemble des ministères inclus dans la REATE. Elle était présidée par Monsieur Jérôme FILIPPINI, directeur de la DISIC, et également secrétaire général adjoint du gouvernement. Monsieur FILIPPINI était accompagné de quasiment l'ensemble des collaborateurs de la DISIC.

Il s'agissait d'une réunion d'échanges relative à la feuille de route de la DISIC pour l'année 2012. Au regard du titre du document présenté, la réunion a porté sur la transformation du système d'information de l'État.

Un dialogue social peu adapté

Le projet de la DISIC concerne la transformation du système d'information de l'État dans son ensemble à tous les niveaux. Il dépasse donc largement le seul cadre des DDI.

Le directeur de la DISIC, secrétaire général du gouvernement adjoint, a convenu à plusieurs reprises que le présent format du dialogue social n'était pas adapté. Une réflexion sera menée afin de réunir toutes les instances de concertation concernées par les projets de la DISIC.

La difficulté de réunir les bonnes instances s'était déjà posées sur d'autres sujets transversaux.

La CFDT et les organisations syndicales dans leur ensemble avaient déjà eu l'occasion de dénoncer ces carences depuis la création des directions départementales interministérielles notamment au niveau départemental et régional.

Le document joint, support de la réunion, a été présenté et a fait l'objet de quelques échanges.

Même si le sujet aurait demandé un débat national dans un dialogue social renouvelé tant demandé par les organisations syndicales voici quelques éléments qui peuvent retenir l'attention.

Ces éléments sont à analyser avec de la distance puisqu'ils seront soumis à l'approbation du nouveau gouvernement.

La transformation du système d'information de l'État

- La première partie du document (de la première à la huitième page) présente l'importance des systèmes d'information dans le fonctionnement d'un État et, en conséquence, la nécessité de conserver la DISIC créée le 21 mai 2011 dont le secrétaire général du gouvernement adjoint actuel est le directeur. Le développement des usages numériques dans la Fonction publique d'Etat (déclarations d'impôts en ligne, utilisation des formulaires en ligne ...) implique un poids grandissant des systèmes d'information et de communication de l'État. La DISIC rappelle la nécessité pour les SIC de s'adapter à tous les enjeux liés à la modernisation de l'État.

Face à tous ces enjeux, Monsieur FILIPPINI regrette que l'effectif de la DISIC soit de 19 personnes alors qu'il estime pour sa part nécessaire de disposer d'environ 200 personnes pour conduire la mission de la DISIC sur la transformation du système d'information de l'État.

La CFDT et l'ensemble des organisations syndicales ont, dès les premiers échanges, demandé l'arrêt de la baisse des effectifs dans les DDI pour leur permettre, ainsi qu'aux directions de DDI, de réfléchir à l'adéquation entre les missions et moyens. Cette revendication à la fois pour assurer un service public de qualité et pour permettre aux agents de travailler sereinement n'est toujours pas entendue.

- La deuxième partie du document (de la page 10 à 26) présente le projet de la DISIC pour 2012 qui nécessitera la validation du nouveau premier ministre.

Souvent les organisations syndicales et les agents ont fait le constat de l'absurdité de la RGPP et de la REATE.

Pour la mise en œuvre des services interministériels départementaux des systèmes d'information et communication (SIDSIC), la CFDT et les organisations syndicales avait demandé que les choses soient faites dans l'ordre. Ils ont rappelé au secrétaire général de gouvernement, à de nombreuses reprises, la nécessité de réaliser un diagnostic - état des lieux pour ensuite construire un projet d'harmonisation des réseaux ministériels quand cela aurait été opportun. Cette demande n'a pas été entendue et beaucoup d'énergie a été concentrée pour la création des SIDSIC sous prétexte de voler au secours des DDI en perte d'agents chargés des systèmes d'information.

La DISIC nous propose dans sa feuille de route pour l'année 2012, la création d'un réseau interministériel de l'État (RIE) qui remplacerait progressivement l'ensemble des réseaux ministériels ainsi que le réseau fédérateur actuel nommé ADER (le réseau Ader est une passerelle entre les différents réseaux ministériels).

Quels que soient les projets, la coordination/mutualisation interministérielle est toujours un sujet d'actualité. La direction d'une instance chargée de coordonner les systèmes d'information de l'État donc de tous les ministères se devrait d'être en position de neutralité totale vis-à-vis de chacun des ministères. Or le choix de placer les SIDSIC sous l'autorité du secrétaire général de la préfecture, a abouti à la concentration entre les mains du préfet de département (et donc du ministère de l'intérieur) de tous les moyens informatiques des directions départementales interministérielles.

Prochaine réunion:

Un bilan de la mise en route de la deuxième vague de déploiement des SIDSIC est prévu le 21 juin 2012.